

## Semaine 7

### PAROLE ET POUVOIR, POUVOIR ET PAROLES

La parole a toujours inspiré le pouvoir. Le pouvoir politique s'est toujours nourri du pouvoir des mots, du pouvoir du langage, des bons gestes et de paroles choisies, destinées à séduire et obtenir l'adhésion de son auditoire. À la parole politique s'est additionnée la parole judiciaire.

#### I. LA DISCOURS POLITIQUE

##### A. La parole politique

###### 1. La production des discours

Aujourd'hui un soupçon plane sur le discours politique, qui a souvent mauvaise réputation. On le perçoit régulièrement comme vide, creux, mensonger. Les hommes politiques sont accusés de se servir continuellement de la langue de bois, évitant de dire des choses qui pourraient fâcher.

Dans la société grecque antique, la parole du **discours politique** est marquée par un processus de désacralisation progressive puisqu'il passe d'une vision quasi magique dont Platon entretient la nostalgie (attribut des dieux, des rois et des poètes) à une vision laïcisée qui s'exprime dans l'expérience de la *polis* et dans le recours à la rhétorique. On a un exemple concret dans les confrontations dialectiques entre Platon et Gorgias. La parole respecte désormais les règles de l'argumentation et de la discussion, et la rhétorique assure l'égalité entre les citoyens, mettant entre les mains de chacun les armes du discours. La parole court toutefois le risque d'être prise en otage par le pouvoir et de devenir un instrument puissant et exclusif du gouvernement.

Dans les sociétés totalitaires, le droit à la parole est restreint et les contenus sont plus prévisibles que dans les sociétés démocratiques. Le **locuteur** étant réduit à être l'instrument du discours, son dessein étant toujours de montrer que le réel est adéquat à l'idéologie.

Dans nos sociétés démocratiques modernes, la loi encadre la prise de parole et le **droit à la parole** et ce dont on peut politiquement débattre ressort de la législation française en vigueur, qui réprime la diffamation, l'injure raciale, et la provocation à la discrimination et à la haine raciale. Théoriquement, au regard de l'idéal démocratique, tous les citoyens devraient pouvoir s'exprimer sur tout problème social et politique concernant la collectivité à partir du moment où l'argumentation se fonde sur la raison. Il arrive parfois que le gouvernement organise un grand **référendum** populaire (par exemple, le référendum sur la Constitution de la Ve République en 1958, le référendum sur le traité de Maastricht en 1992, le référendum sur le quinquennat en 2000).

## 2. Le poids des mots et les bons gestes

Dans l'Antiquité, les empereurs, de par leur fonction, étaient souvent amenés à prononcer de nombreux discours, adressés au Sénat ou aux cohortes prétoriennes, éloges funèbres, prise de parole diverses devant les citoyens de Rome. Ces interventions étaient prolongées par des écrits dans les lettres et édits impériaux, dont la rédaction était soignée.

Aujourd'hui la prise de parole d'un homme de pouvoir est toujours importante et soignée. Les évolutions des techniques de transmission des messages, notamment la radio, la télévision et Internet exercent désormais un pouvoir structurant sur le discours politique.

Sur Internet, le tweet, oblige le président de la République, le premier ministre, ou les autres membres du gouvernement à « faire court ». On peut reprocher à certains leurs « petites phrases » souvent imposées pourtant par la prise de parole politique.

La télévision a pourtant contribué à l'homogénéisation du discours. Les locuteurs politiques devant renoncer au jargon et aux argumentations complexes afin de faire simple pour se faire bien comprendre.

Dans la presse en revanche, on trouve des éléments saillants d'un discours et il peut être plus élaboré, puisque le grand public a le temps de la lecture pour mieux le comprendre.

On trouve également dans le débat public, des gestes qu'il s'agit de décoder pour mieux comprendre la synergologie du discours. Plusieurs explications peuvent être rattachées à l'origine, la trajectoire et la position sociales du locuteur (langage bourgeois contre langage prolétaire), à sa position dans l'espace politique (langage de droite contre langage de gauche), aux rôles institutionnels qu'il endosse (langage de maire, de ministre, de sénateur), à la conjoncture politique enfin (langage électoral, langage « de crise »).

Il y a aussi une bonne façon de parler qui demande une certaine homogénéité du personnel politique visant le groupe social auquel il s'adresse. Il s'agit aussi de maîtriser le « bien-parler », condition sine qua non à l'accès à l'agora démocratique contemporaine. Les locuteurs politiques peuvent parfois s'écarter du registre légitime, mais ces écarts devront être reçus comme une liberté de langage et non comme faute trahissant l'incomplétude des apprentissages scolaires.

### **Le discours politique**

Mesdames, Messieurs, songeant aux charges de ma fonction, et gravissant pour la première fois de ma vie les degrés de cette tribune, je ne puis me défendre de quelque appréhension. Mais les représentants élus du peuple ont le droit d'être informés sans délai et pleinement de la politique d'un nouveau gouvernement. J'ai tenu à venir m'en expliquer devant vous et la soumettre à votre verdict. Depuis des années, la politique de notre pays est dominée par la guerre d'Algérie. Sans doute, cette crise grave de notre vie nationale s'inscrit dans un cadre plus vaste qui est la mutation d'un monde où les populations autrefois colonisées par l'Europe ont pris conscience de leur personnalité et revendiquent l'indépendance comme le remède magique de tous leurs maux. Mais pour la France. L'Algérie est tout autre chose qu'une colonie. C'est une terre liée à la nôtre depuis plus de 130 années, et sur laquelle vivent un million de nos

compatriotes.

[...]

Le Marché commun notamment s'est révélé pour tous, et pour notre pays en particulier un ferment de renouveau. A ce début de construction de l'Europe, notre pays a pris une part déterminante. C'est ainsi qu'il a pu faire passer dans les faits le Traité de Rome, se donner par la vaste réforme financière effectuée en décembre 1958 les moyens d'y faire face, promouvoir enfin avec nos partenaires un véritable Marché commun agricole, gage pour nous d'expansion harmonieuse et de santé sociale. Les résultats obtenus sont tels que de nombreux pays souhaitent aujourd'hui participer à cette entreprise et qu'il n'est pas jusqu'à la vieille Angleterre qui ne redécouvre qu'elle fait partie de l'Europe. Nous n'en doutons pas pour notre part et nous sommes prêts à l'accueillir, sous réserve, bien sûr, qu'elle accepte les règles essentielles sans lesquelles le Marché Commun perdrait jusqu'à son sens. Mais il faut aller au-delà et donner à l'Europe une existence politique, par la coopération organisée avec nos voisins, et d'abord entre les Six; nous y retrouvons des pays frères et amis de tradition, et aussi l'Allemagne, avec laquelle l'entente franche et durable qui s'est instaurée est une des conditions de la survie même de l'Europe. Nos efforts en ce domaine, vous le savez, n'ont pas encore abouti, mais nous ne désespérons pas: l'avenir est pour nous. La conscience européenne s'est éveillée, elle ne s'assoupira plus.

Mais l'Europe n'est pas seule. Il y a à nos portes, l'Afrique, vers laquelle la France est tournée depuis longtemps. Notre passé, nos sympathies, la présence de nombreux Français sur la terre africaine nous commandent de resserrer nos liens anciens avec ce continent, qu'il s'agisse du Maroc et de la Tunisie ou des Républiques africaines et malgache avec lesquelles nous avons conclu des accords spéciaux. La présence d'un ministre d'Etat chargé de cette grande tâche de la coopération traduit l'importance que nous attachons à l'exécution de ces accords, utiles à tous et conformes aux traditions libérales de la France. Travailler au sein de l'Alliance atlantique à l'établissement d'un climat de paix mondiale, construire une Europe réelle, dans la diversité de ses peuples et l'unité de sa civilisation, coopérer avec les jeunes Etats d'Afrique pour le bien commun, voilà des tâches d'avenir. Car c'est bien d'avenir qu'il s'agit. L'heure est venue pour la France de construire d'abord son propre destin.

Extrait du texte. Georges Pompidou, *Discours de politique générale*, 1962.

## B. Les discours politiques et judiciaires

### 1. La parole politique tacticienne

Le discours politique ne peut jamais prétendre à tendre à l'**adhésion de tous**. Les **imperfections** de notre **pensée** et de notre **langage**, amène l'homme politique à **préparer ses discours**, qui ne peuvent être **improvisés** qu'en de rares circonstances. Préparant ses discours, l'acteur politique s'en tient souvent au dossier en cours, et recherche à anticiper les réponses aux questions possibles, afin d'asseoir l'**autorité de sa parole**. Néanmoins, la

part d'improvisation, de « réaction à chaud » ne doit jamais être négligée du politique. D'où la nécessité de **talents oratoires** importants, on parle alors de « grands orateurs » et une propension à la **dramaturgie**, le **charisme** est également nécessaire dans la **prise de parole**.

L'acteur politique doit donc apprendre à parler, afin d'être compétent et légitime à s'exprimer, sans quoi la parole publique qu'il dispensera ne revêtira pas la façade conforme aux attentes du public.

Les qualités requises sont une parole lente, pesant ses mots, une « vigilance métalinguistique » afin de parler de situations et d'enjeux cruciaux tout en donnant le sentiment de spontanéité et de décontraction.

Parlant au nom de la **majorité silencieuse** (le peuple), les acteurs politiques peuvent ainsi imposer des modèles de comportements qui, par un tour de passe-passe, trouvent un caractère d'évidence ; il s'exprime en piochant dans un répertoire d'« **éléments de langage** » ; utilise les expressions du sens commun.

Étant donné la méfiance contemporaine devant le discours politique, que l'on peine à croire d'emblée, plusieurs stratégies sont employées pour convaincre le public, et l'esprit du marketing n'est plus absent des discours, qui nécessitent la participation à leur rédaction de spécialistes de la **communication**.

Dans *Ce que parler veut dire* (1982), Pierre Bourdieu souligne que "l'autorité advient au langage du dehors". L'autorité politique est affaire de légitimité : elle se définit moins comme l'attribut d'une personne que comme la caractéristique d'une situation d'énonciation. Cette légitimité peut être juridique, mais peut aussi trouver d'autres sources.

Aujourd'hui, les discours politiques se tiennent dans des « meeting » de sympathisants, à la télévision et à la radio. Les comptes Tweeter sont aussi bien utiles aux représentants politiques pour réagir « à chaud » à l'actualité ou clarifier leurs positions politiques. À l'époque de la démocratie athénienne, les hommes politiques grecs prenaient la parole publique sur la **Pnyx** qui était une colline située non loin de l'Acropole. La foule venait alors s'y rassembler pour écouter les **harangues** de l'orateur à la **tribune**.

On pouvait aussi se réunir dans le **bouleutérion** (en grec ancien βουλευτήριον / bouleutérion) qui était le bâtiment où se réunissait la boulè, le conseil des Cinq-Cents, c'est-à-dire cinq cent bouleutes désignés par tirage au sort. C'était une assemblée restreinte de citoyens chargés des affaires courantes de la ville.

## 2. Focus sur un discours politique et le pouvoir des mots

À l'époque contemporaine, dans un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président américain Bill Clinton entend redéfinir la politique d'intervention extérieure de son pays dans le cadre des opérations de l'O.N.U. tout en réaffirmant le rôle des États-Unis comme seule grande puissance. Il les considère comme modèle occidental de la démocratie et de l'économie de marché.

Observez la manière dont il cherche à caractériser la puissance des États-Unis dans le monde :

### Le pouvoir des mots

Les États-Unis occupent une position particulière en ce qui concerne les affaires internationales. Nous reconnaissons ce fait et nous nous en réjouissons. Néanmoins, maintenant que la guerre froide est terminée, beaucoup de gens se demandent si les États-Unis ont l'intention de se retirer du monde ou de continuer à avoir un rôle actif et, dans l'affirmative, à quelle fin. Je vais répondre aussi simplement que je le peux. Les États-Unis ont l'intention de rester engagés et d'être les premiers. Les États-Unis ne peuvent pas résoudre tous les problèmes, mais ils devront être, et ils le seront, le pivot du changement et celui de la paix (...). Notre objectif suprême sera d'élargir et de renforcer les démocraties du monde fondées sur l'économie de marché.

Extrait du texte. Bill Clinton, *Discours devant l'assemblée générale de l'ONU le 27 septembre 1993.*

### 3. La parole judiciaire

La rhétorique a une place importante au sein de la cour d'assises. Les mots et l'éloquence dans l'**argumentation judiciaire** ont une place prépondérante selon Aristote, qui a fixé les principales règles de la **rhétorique**, distinguant un **genre judiciaire**, en visant à établir ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, et en disant que « la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader ». Aux assises, le procès consacre l'oralité et le débat contradictoire, chaque orateur cherchant à persuader l'auditoire de la légitimité de ses arguments. Le danger venant peut-être, du caractère contradictoire du débat en cour d'assises, à contraindre les deux parties à réinventer les **faits** et à les **interpréter**. Sans compter la multiplication des raisonnements des experts, des témoins et des avocats en cour d'assises, reprenant à la fois les **preuves techniques**, logiques et objectives et les **preuves morales** et subjectives. Les multiples champs de la parole, qu'il s'agisse du crime passionnel, du crime crapuleux ou encore du crime contre l'humanité (Procès Barbie, procès Papon, procès Eichmann), on doit dans les prétoires maîtriser l'art de la persuasion, puisque la rhétorique est le propre de l'avocat. Et dans le passage du prétoire à la tribune politique, l'orateur devant changer de registre, doit « modifier les termes de sa plaidoirie, en élevant le particulier d'un drame criminel au niveau du bien public, en calant le mouvement de son discours sur une autre spatialité et une autre temporalité ». Ce fut le cas en 1972 durant le procès de Bobigny en correctionnelle. Voyez comment l'avocate féministe Gisèle Halimi donne à sa plaidoirie sa **force de conviction** et de **persuasion** afin de mener la défense de femmes accusées de soutien à l'avortement dans la légalisation de cette pratique (Texte 2).

On peut aussi penser aux **erreurs judiciaires**, dont l'une des plus célèbres est l'affaire Calas, commise à l'encontre de Jean Calas, un protestant accusé d'avoir tué son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Intervenant dans le contexte de l'Édit de Fontainebleau qui révoque l'Édit de Nantes, faisant la chasse aux Huguenots afin que ceux-ci renoncent à leur foi protestante, Voltaire, homme de lettres, recherchera à

réhabiliter l'innocence après la condamnation à mort, en 1762, de Jean Calas, grâce à la publication de son *Traité sur la tolérance* (Texte 1). Il est intéressant d'observer par quels moyens littéraires Voltaire procède à la défense des Sirven, une autre famille condamnée.

Alors que le **réquisitoire** est le discours de l'accusation, demandant une punition du coupable afin d'obtenir réparation de la faute commise, le **plaidoyer** est le discours de la défense afin de disculper l'accusé, recherchant par divers procédés rhétoriques et communs de faire triompher leur cause.

### Texte 1

#### **Affirmer l'autorité de la parole**

En 1761, dans le temps même que la famille protestante des Calas était dans les fers, accusée d'avoir assassiné Marc-Antoine Calas, qu'on supposait vouloir embrasser la religion catholique, il arriva qu'une fille du sieur Paul Sirven, commissaire à terrier du pays de Castres, fut présentée à l'évêque de Castres par une femme qui gouverne sa maison, L'évêque, apprenant que cette fille était d'une famille calviniste, la fait enfermer à Castres, dans une espèce de couvent qu'on appelle la maison des régentes. On instruit à coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle sort de sa prison, et, quelque temps après, elle va se jeter dans un puits, au milieu de la campagne, loin de la maison de son père, vers un village nommé Mazamet. Aussitôt le juge du village raisonne ainsi : On va rouer, à Toulouse, Calas, et brûler sa femme, qui sans doute ont pendu leur fils de peur qu'il n'allât à la messe ; je dois donc, à l'exemple de mes supérieurs, en faire autant des Sirven, qui sans doute ont noyé leur fille pour la même cause. Il est vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère et les deux sœurs de cette fille, l'aient assassinée ; mais j'entends dire qu'il n'y a pas plus de preuves contre les Calas : ainsi je ne risque rien. Peut-être c'en serait trop pour un juge de village de rouer et de brûler ; j'aurai au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenote, et je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués.

[...]

Enfin, une des premières nouvelles que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté, c'est que le père et la mère sont condamnés au dernier supplice, et que les deux sœurs, déclarées également coupables, sont bannies à perpétuité ; que leur bien est confisqué, et qu'il ne leur reste plus rien au monde que l'opprobre et la misère.

Extrait du texte. Voltaire, *Sur les Calas et les Sirven*.

Texte 2

**Un plaidoyer**

Monsieur le président, Messieurs du tribunal,

Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme. Je ressens donc au premier plan, au plan physique, il faut le dire, une solidarité fondamentale avec ces quatre femmes, et avec les autres. Ce que j'essaie d'exprimer ici, c'est que je m'identifie précisément et totalement avec Mme Chevalier et avec ces trois femmes présentes à l'audience, avec ces femmes qui manifestent dans la rue, avec ces millions de femmes françaises et autres. Elles sont ma famille. Elles sont mon combat. Elles sont ma pratique quotidienne.

[...]

Est-ce que vous accepteriez, vous, Messieurs, de comparaître devant des tribunaux de femmes parce que vous auriez disposé de votre corps ?... Cela est démentiel ! Accepter que nous soyons à ce point aliénées, accepter que nous ne puissions pas disposer de notre corps, ce serait accepter, Messieurs, que nous soyons de véritables boîtes, des réceptacles dans lesquels on sème par surprise, par erreur, par ignorance, dans lesquels on sème un spermatozoïde. Ce serait accepter que nous soyons des bêtes de reproduction sans que nous ayons un mot à dire. L'acte de procréation est l'acte de liberté par excellence. La liberté entre toutes les libertés, la plus fondamentale, la plus intime de nos libertés. Et personne, comprenez-moi, Messieurs, personne n'a jamais pu obliger une femme à donner la vie quand elle a décidé de ne pas le faire. En jugeant aujourd'hui, vous allez vous déterminer à l'égard de l'avortement et à l'égard de cette loi et de cette répression, et surtout, vous ne devrez pas esquiver la question qui est fondamentale. Est-ce qu'un être humain, quel que soit son sexe, a le droit de disposer de lui-même ? Nous n'avons plus le droit de l'éviter. J'en ai terminé et je pris le tribunal d'excuser la longueur de mes explications. Je vous dirai seulement encore deux mots : a-t-on encore, aujourd'hui, le droit, en France, dans un pays que l'on dit "civilisé", de condamner des femmes pour avoir disposé d'elles-mêmes ou pour avoir aidé l'une d'entre elles à disposer d'elle-même ? Ce jugement, Messieurs, vous le savez – je ne fuis pas la difficulté, et c'est pour cela que je parle de courage – ce jugement de relaxe sera irréversible, et à votre suite, le législateur s'en préoccupera. Nous vous le disons, il faut le prononcer, parce que nous, les femmes, nous, la moitié de l'humanité, nous sommes mises en marche. Je crois que nous n'accepterons plus que se perpétue cette oppression. Messieurs, il vous appartient aujourd'hui de dire que l'ère d'un monde fini commence.

Extrait du texte. Gisèle Halimi, *Plaidoirie du 8 novembre 1972, lors du Procès de Bobigny.*

## II. LE DISCOURS PUBLIC

### A. Les enjeux du discours

#### 1. De multiples enjeux

Des écoles de rhétorique à l'**agora** (ces **forums** où l'on pouvait débattre démocratiquement), l'art de la parole devient un vrai instrument du pouvoir. D'ailleurs, les institutions d'Athènes encouragèrent un grand nombre d'activités rhétoriques, sachant que, dans les cités antiques, l'**oralité** était prédominante puisque les rapports individuels relevaient essentiellement d'un face-à-face. La politique est devenue un lieu d'affrontements, souvent rudes et sévères, de discours concurrents, et cela se déroulait devant un large public, puisqu'il pouvait y avoir plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes qui assistaient aux assemblées. Il fallait donc savoir « parler au peuple » dans l'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle, et dans des conditions matérielles et acoustiques assez peu efficaces et confortables. Pour les auditeurs, écouter ces débats était une activité très sérieuse, rémunérée par une indemnité et assermentée au tribunal, et de plus encadrée par des rites religieux. Cela touchait à la bonne marche de la cité. Quant aux orateurs, persuader était important, pour ne pas dire d'une nécessité totale.

Dans la Rome antique, la parole est une affaire sérieuse. Sacrée à l'origine, elle engage l'ordre du monde. Les verbes en latin « *fari* » et « *dicere* » signifiant « dire » ont des racines contenant l'idée d'une parole à valeur religieuse, mais aussi une parole qui montre avec autorité ce qui doit être, ce qui doit être prononcé, et fixé.

Souvent, dans l'époque antique, ce sont des **éloges** (Texte 2) ou des **blâmes** (Texte 1) que le public vient écouter. Dépassant largement les limites de l'éloquence, ces discours publics servent surtout à mettre l'art du discours au service du pouvoir ou d'un petit nombre de personnes qui détiennent le pouvoir (oligarchie). On y trouve alors des **flatteries**, des **attaques frontales**, des **panégyriques**, des **invectives**, des **autocélébrations**, des **calomnies**, des **palinodies**.

La **parole dans l'espace public** sert aussi souvent à **ordonner**, à **promettre**, à **énoncer**, à **exhorter au combat**, ou encore à **remercier** (Texte 3), à **affirmer un point de vue**, plutôt qu'à échanger ou à débattre. Comme elle n'appelle donc pas de réponse, mal employée, elle pourrait être dangereuse, funeste même. Elle doit donc être réglementée, contrôlée, soumise aux hiérarchies.

Les déclarations des prêtres et des magistrats ont un poids particulier, poids accru par le rituel et les signes de prestige qui les entourent (faisceaux, laticave, chaise curule, etc.)

Il ne s'agit pas de prononcer des discours brillants ni subtils, mais des paroles appropriées, auxquelles on peut se fier. La principale qualité de ces paroles repose sur la confiance.



Texte 1

**Portrait au vitriol**

Qui peut voir, qui peut souffrir, à moins d'être impudique, vorace et joueur, que Mamurra possède tout ce que possédaient avant lui la Gaule Chevelue et la Bretagne, où finit la terre ? Romulus débauché, pourras-tu le voir et le supporter ? Et maintenant cet homme superbe et gorgé se promènera dans les lits de tout le monde, comme un blanc pigeon ou un Adonis ? Romulus débauché, pourras-tu le voir et le supporter ? Tu es impudique, vorace et joueur. Est-ce pour cette raison, général unique, que tu as été dans l'île la plus lointaine de l'Occident, pour que votre Mentula, épuisé par le coït, mangeât vingt ou trente millions de sesterces ? Qu'est-ce là sinon la libéralité perverse ? Aurait-il dissipé, englouti peu de choses ? Il a commencé par mettre en pièces les biens de son père ; sa seconde proie lui est venue du Pont, la troisième de l'Hibérie, celle-là bien connue du Tage aux flots chargés d'or ; il est la terreur des Gaules, la terreur des Bretagnes. Comment réchauffez-vous ce misérable dans votre sein ? À quoi est-il bon, si ce n'est à dévorer de gras patrimoines ? Est-ce pour cette raison, ô tout-puissants maîtres de la capitale, le beau-père et le gendre que vous avez tout bouleversé ?

Extrait du texte. Catulle, *Poésies*, 29.

Texte 2

**Éloge de Stilicon**

Nous pourrions raconter quels combats il livra sous l'Hénus  
 quelle lutte a ensanglanté les vapeurs du Strymon,  
 combien il est connu par son écu et avec quel élan il foudroie l'ennemi,  
 si Hymen ne nous l'empêchait. Nous chantons maintenant  
 ce qu'il est opportun de le dire. Qui est le meilleur conseil ou connaît mieux  
 la mesure du droit, du juste ? En toi, ce qui toujours s'oppose,  
 se concilie : force et génie, hardiesse et sagesse.  
 Qui a front plus serein ? À qui conviendraient aussi bien  
 les sommets de l'État romain ? Quel cœur suffirait à de tels soucis ?  
 Tu dresses-tu parmi le peuple ? En te voyant, chacun s'écrie :  
 c'est Stilicon, c'est lui. L'air mobile du pouvoir  
 s'atteste et se montre de soi, sans voix humaine,  
 sans stimuler une démarche altière et sans geste effronté.

Tout ce qu'un autre affecte et s'efforce de feindre.  
 Nature t'en fait don. Tu resplendis en même temps  
 d'une pudeur, d'une belle rigueur : pour faire mieux vénérer ton visage,  
 les cheveux blancs te sont vite venus. Hors du destin,  
 bien que la gravité échoie au vieux et au jeune la force,  
 les deux âges te couvrent de leurs qualités distinctives.  
 Héros, tu ornes la Fortune. Tu n'as ni trait pour nuire  
 ni épée infectée par la gorge des citoyens.  
 Tu ne te rends pas odieux par la terreur et la faveur ne dépend pas  
 ton mors. Nous t'aimons tout autant que nous te redoutons.  
 Et même notre crainte est un acte d'amour pour toi,  
 Arbitre si juste des lois, si fidèle gardien d'une paix glorieuse,  
 O le meilleur des chefs et le plus fortunés des pères !

Extrait du texte. Claudien, *Poèmes politiques*, IX-X, 295-340.

### Texte 3

#### **Verbatim**

Je voudrais vous dire tout simplement combien je suis heureux d'être parmi vous et combien je suis ému de l'honneur que vous m'avez fait en me décernant ce prix Nobel de Littérature.

C'est la première fois que je dois prononcer un discours devant une si nombreuse assemblée et j'en éprouve une certaine appréhension. On serait tenté de croire que pour un écrivain, il est naturel et facile de se livrer à cet exercice. Mais un écrivain – ou tout au moins un romancier – a souvent des rapports difficiles avec la parole. Et si l'on se rappelle cette distinction scolaire entre l'écrit et l'oral, un romancier est plus doué pour l'écrit que pour l'oral. Il a l'habitude de se taire et s'il veut se pénétrer d'une atmosphère, il doit se fondre dans la foule. Il écoute les conversations sans en avoir l'air, et s'il intervient dans celles-ci, c'est toujours pour poser quelques questions discrètes afin de mieux comprendre les femmes et les hommes qui l'entourent. Il a une parole hésitante, à cause de son habitude de raturer ses écrits. Bien sûr, après de multiples ratures, son style peut paraître limpide. Mais quand il prend la parole, il n'a plus la ressource de corriger ses hésitations.

Et puis j'appartiens à une génération où on ne laissait pas parler les enfants, sauf en certaines occasions assez rares et s'ils en demandaient la permission. Mais on ne les écoutait pas et bien souvent on leur coupait la parole. Voilà ce qui explique la difficulté

d'élocution de certains d'entre nous, tantôt hésitante, tantôt trop rapide, comme s'ils craignaient à chaque instant d'être interrompus. D'où, sans doute, ce désir d'écrire qui m'a pris, comme beaucoup d'autres, au sortir de l'enfance. Vous espérez que les adultes vous liront. Ils seront obligés ainsi de vous écouter sans vous interrompre et ils sauront une fois pour toutes ce que vous avez sur le cœur.

[...]

Extrait du texte. Patrick Modiano, *Discours à l'Académie suédoise*, Stockholm, 7 décembre 2014.

## 2. L'oraison funèbre

Dans l'Antiquité, au Céramique, le cimetière d'Athènes, se déroulait un rite oratoire appelé « oraison funèbre » (*epitaphios logos*) prononcée dans le cadre des funérailles nationales en l'honneur des soldats athéniens tombés durant la bataille pour la patrie. Acte officiel, ce discours est prononcé par un orateur choisi par le peuple, sur proposition du Conseil, et le contenu de son discours est dicté par l'usage. On y trouve un éloge des morts et de leurs ancêtres, ainsi que des paroles d'exhortation et de consolation adressée aux vivants. Ce qui est également célébré à travers les ancêtres, c'est Athènes elle-même, son histoire, son régime démocratique, ses exploits militaires, ses bienfaits à l'égard des autres Grecs. Ce qui signifie qu'à travers les hommages rendus aux combattants morts pour la patrie, Athènes s'autocélébrait et créait sa propre légende, en affirmant ses valeurs. Par exemple Hypéride, dans l'Athènes classique qui avait institué une cérémonie d'hommage aux morts de chaque campagne militaire, fut chargé durant l'année 323, du dernier discours avant que le royaume macédonien ne l'emporte sur les cités grecques (Texte 1).

On voit donc que le discours public peut également servir à faire un **éloge funèbre**, dit encore oraison funèbre, qui est un **discours institutionnel et civique**, dont le genre sert surtout à affirmer un puissant contenu idéologique.

L'oraison funèbre se présente encore aujourd'hui comme un **texte écrit et lu** en hommage au défunt lors de son enterrement. Il a pour objectif d'**honorer sa mémoire** tout en rendant la cérémonie très vivante. Mais l'oraison funèbre est également une forme de *catharsis*, autrement dit une expérience unique en émotions permettant le commencement du travail de deuil. On y évoque les grands moments de la vie du défunt, des anecdotes, on rappelle ses goûts ou ce qu'il appréciait particulièrement. L'oraison funèbre doit être écrite en mots simples pour qu'elle soit comprise de tous, et prononcée lentement. (Texte 2).

Texte 1

**Gloire aux héros de la patrie**

Il est difficile peut-être de consoler ceux qui passent par de telles épreuves ; car il n'y a ni voix ni loi capable d'endormir leurs chagrins ; le tempérament de chacun et son affection pour celui qui n'est plus fixent les hommes de leur deuil. Pourtant il faut avoir du courage, prendre sur sa douleur dans la mesure du possible, et se souvenir non seulement de la mort de ceux qui sont disparus, mais aussi de la valeur dont ils nous ont légués l'exemple. Si le sort qu'ils ont subi mérite nos lamentations, du moins les exploits qu'ils ont accomplis sont-ils dignes d'éloges magnifiques. S'ils n'ont pas goûté d'une vieillesse vouée à la mort, du moins ont-ils acquis une belle gloire qui ne connaîtra pas la vieillesse, et sont-ils arrivés à être heureux en tout point. Parmi eux, les uns ont péri sans postérité : ils auront, dans les louanges de la Grèce, des filles immortelles. Les autres ont laissé des enfants : la bienveillance de la patrie s'instituera pour eux la tutrice de ces orphelins. J'ajoute que si, une fois morts, il en est pour nous comme si nous n'étions pas nés, ils se trouvent désormais affranchis des maladies, de la douleur, et des autres misères qui s'abattent sur la vie humaine. Mais, si le sentiment nous reste dans le séjour d'Hadès, et si la divinité s'y préoccupe de nous, comme nous le présumons, il est naturel que ceux qui ont pris la défense des dieux pour empêcher la ruine de leurs honneurs obtiennent de la divinité la plus large sollicitude.

Extrait du texte. Hypéride, *Oraison funèbre*, 41-43.

Texte 2

**Oraison funèbre de Jean Moulin**

« Monsieur le Président de la République, Voilà donc plus de vingt ans que Jean Moulin partit, par un temps de décembre sans doute semblable à celui-ci, pour être parachuté sur la terre de Provence, et devenir le chef d'un peuple de la nuit. Sans cette cérémonie, combien d'enfants de France sauraient son nom ? Il ne le retrouva lui-même que pour être tué ; et depuis, sont nés seize millions d'enfants... Puissent les commémorations des deux guerres s'achever aujourd'hui par la résurrection du peuple d'ombres que cet homme anima, qu'il symbolise, et qu'il fait entrer ici comme une humble garde solennelle autour de son corps de mort.

Après vingt ans, la Résistance est devenue un monde de limbes où la légende se mêle à l'organisation. Le sentiment profond, organique, millénaire, qui a pris depuis son accent légendaire, voici comment je l'ai rencontré. Dans un village de Corrèze, les Allemands avaient tué des combattants du maquis, et donné ordre au maire de les faire enterrer en secret, à l'aube. Il est d'usage dans cette région que chaque femme assiste aux obsèques de tout mort de son village en se tenant sur la tombe de sa propre famille. Nul ne connaissait ces morts, qui étaient des Alsaciens. Quand ils atteignirent le cimetière, portés par nos paysans sous la garde menaçante des mitraillettes allemandes, la nuit qui se retirait comme la mer laissa paraître les femmes noires de Corrèze, immobiles du haut en bas de la montagne, et attendant en silence, chacune

sur la tombe des siens, l'ensevelissement des morts français. Ce sentiment qui appelle la légende, sans lequel la Résistance n'eût jamais existé — et qui nous réunit aujourd'hui — c'est peut-être simplement l'accent invincible de la fraternité.

Comment organiser cette fraternité pour en faire un combat ? On sait ce que Jean Moulin pensait de la Résistance, au moment où il partit pour Londres : « Il serait fou et criminel de ne pas utiliser, dit-il, en cas d'action alliée sur le continent, ces troupes prêtes aux sacrifices les plus grands, éparses et anarchiques aujourd'hui, mais pouvant constituer demain une armée cohérente de parachutistes déjà en place, connaissant les lieux, ayant choisi leur adversaire et déterminé leur objectif ». C'était bien l'opinion du général de Gaulle. Néanmoins, lorsque le 1er janvier 42 Jean Moulin fut parachuté en France, la Résistance n'était encore qu'un désordre de courage : une presse clandestine, une source d'informations, une conspiration pour rassembler ces troupes qui n'existaient pas encore. Or, ces informations étaient destinées à tel ou tel allié ; ces troupes se lèveraient lorsque les alliés débarqueraient. Certes, les résistants étaient les combattants fidèles aux Alliés, mais ils voulaient cesser d'être des Français résistants, et devenir la Résistance française.

[...]

Jean Moulin n'a nul besoin d'une gloire usurpée. Ce n'est pas lui qui a créé Combat, Libération, Franc-Tireur : c'est Frenay, d'Astier, Jean-Pierre Lévy. Ce n'est pas lui qui a créé les nombreux mouvements de la zone Nord, dont l'histoire recueillera tous les noms. Ce n'est pas lui qui a fait les régiments, mais c'est lui qui a fait l'armée : il a été le Carnot de la Résistance !

[...]

L'hommage d'aujourd'hui n'appelle que le chant qui va s'élever maintenant, ce Chant des Partisans que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité, puis psalmodier dans le brouillard des Vosges et les bois d'Alsace, mêlé au cri perdu des moutons des tabors, quand les bazookas de Corrèze avançaient à la rencontre des chars de Runstedt lancés de nouveau contre Strasbourg. Écoute aujourd'hui, jeunesse de France, ce qui fut pour nous le chant du Malheur. C'est la marche funèbre des cendres que voici. À côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an II, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la Justice, qu'elles reposent avec leur long cortège d'ombres défigurées.

Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé. Ce jour-là, elle était le visage de la France ».

Extrait du texte. André Malraux, *Discours du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon*, 19 décembre 1964.

## B. Les discours ou communiquer avec les autres

### 1. Les jongleurs et les troubadours, ces artistes maudits du Moyen-Âge

Le terme « jongleur » est dérivé du latin *jocus*, qui veut dire « jeu », ainsi que de l'autre terme latin « *joculator* » qui veut dire « le rieur », Le sens de ce terme est très général et veut dire des métiers dont le but est de **divertir le public**, nobiliaire ou populaire, lors des fêtes, des foires, dans des châteaux lors de cérémonies ou de banquets mais aussi devant un auditoire assemblé sur la place publique. **Chanteurs** avant tout, ils peuvent être aussi acteurs, musiciens, saltimbanques. Les jongleurs récitent les **chansons de geste**, dont les auteurs sont souvent anonymes, et leur rôle est essentiel puisque leur parole fait autorité. Ils racontent les hauts faits des héros légendaires, mais peuvent aussi interpréter des chansons d'amour ou déclamer la vie des saints, alors que leur voix est accompagnée de la musique créée par des mots psalmodiés. À l'époque, il n'y a pas la télé ni Internet, mais il y a des conteurs, qui mettent les gens dans le bain et racontent des histoires avec de nombreux personnages avec une telle intensité qu'on y croit.

Au Moyen-Âge, le **statut d'auteur** n'était pas encore reconnu comme aujourd'hui, puisque de nos jours les écrivains et les artistes sont protégés par les **droits sur la propriété intellectuelle**. Étant considéré comme un bien public, les textes littéraires sont souvent remaniés, afin d'être « améliorés », ou simplement adaptés au goût du jour.

### 2. La chanson de geste

Apparaît au XII<sup>e</sup> siècle la **chanson de geste** qui est un  **récit versifié** (un long poème) le plus souvent en **décasyllabes** ou, plus tardivement (fin du XII<sup>e</sup>) en **alexandrins**, assonancé et regroupé en **laisses (strophes)** présentant la même assonance, de longueur irrégulière), dont le but est de relater, célébrer et de se remémorer les exploits de personnages illustres et de guerriers, car les chevaliers, lorsqu'ils ne sont pas à la guerre, aimaient toutefois l'entendre chanter. La chanson de geste a donc une fonction **commémorative** et emploie plusieurs modes d'expression, comme la **parole**, le **chant** ou encore le **mime**.

Le mot « geste » provient du latin « *gesta* », et du participe passé *gero, is, ere* qui veut dire « faire » ou « accomplir ». On parle alors de « **faits accomplis** », et le mot geste signifie une « **action d'éclat accomplie** ». Il rapporte les **glorieux récits** des vaillants chevaliers au combat.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Paulin Paris procédera à un classement des gestes en trois types :

- 1) Les chansons de geste recueillant et suivant une « **tradition orale établie** »
- 2) Les chansons de geste qui sont la suite, brodant à partir de la tradition primitive, mais en plus **libres**
- 3) Les chansons de geste qui sont des « **récits de pure invention** ».

Parmi les plus anciennes chansons de geste que nous possédons se trouve la **Chanson de Roland**. Elle est également la plus célèbre.

### 3. Focus sur la chanson de geste *La Chanson de Roland*

La plus célèbre des chansons de geste, la *Chanson de Roland* a été écrite à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par un poète anonyme (certains ont dit que c'était Turold, dont le nom apparaît

dans la dernière laisse du poème). Cette chanson de geste raconte, en la romançant et la dramatisant, une bataille qui opposa Charlemagne aux Sarrasins. C'est l'épisode de la désastreuse bataille qui eut lieu à Roncevaux. Rentrant en France d'une guerre contre l'Espagne qui a duré sept années, l'expédition victorieuse est commandée par Roland, le neveu de Charlemagne, entouré de douze pairs dont Olivier et l'archevêque de Turpin.

Ganelon, envoyé pour régler les conditions de paix contre son gré et sur l'initiative de Roland, le trahit pour se venger en s'engageant à faire tomber dans une embuscade Roland et l'élite de l'armée de Charlemagne, qui forme l'arrière-garde. Aussi, après la trahison de Ganelon, c'est le beau-père de Roland, qui est jaloux de la préférence de Charlemagne pour Roland. C'est Roncevaux qui va tout tenter pour convaincre Charlemagne de placer Roland à la tête de l'arrière-garde.

Lorsque l'arrière-garde est attaquée, Roland a le choix d'appeler Charlemagne à l'aide grâce à son olifant (cor) mais Roland préfère se battre contre l'ennemi sans le secours de l'empereur. Le combat fait rage, le sol est jonché des cadavres de l'ennemi. Toutefois l'arrière-garde pourtant si valeureuse est écrasée par le nombre. Roland n'a alors pas le choix et doit faire retentir son olifant dont les sons si terribles sont répétés par l'écho des montagnes. Charlemagne, averti, arrive trop tard. Toute l'arrière-garde a péri. Roland lui-même a été frappé à mort. À l'arrivée de Charlemagne, Roland n'est plus, et il lui faut une vengeance à sa mesure et la glorification de son courage. Ce sera fait par la défaite et la mort de Marsile, la destruction de la grande armée d'infidèles, le supplice de Ganelon, condamné à mourir écartelé, et dont le nom restera dans les annales comme le symbole de la trahison. Roland sera également glorifié à la fois par le nombre important de regrets qu'il inspirera, et par la mort de sa fiancée, qui, apprenant la nouvelle, tombera raide morte.

### Extrait

Roland a mis le cor devant sa bouche,

L'ajuste bien et sonne à grande force.

Hauts sont les monts et le son va très loin.

On l'entendait répondre à trente lieues.

Charles l'entend, toute sa troupe aussi.

L'empereur dit : « Nos hommes ont bataille. »

Et Ganelon lui répond au contraire : « D'autre que vous ça paraîtrait mensonge. »

Avec douleur, avec si grand effort,

Le preux Roland a sonné de son cor

Que le sang clair lui jaillit par la bouche :

De son cerveau les tempes sont rompues.

Le bruit qu'il fait de son cor est très grand.  
 Charles, qui passe aux défilés, l'entend ;  
 Naymes l'entend ; tous les Français l'écoutent.  
 « J'entends le cor de Roland, dit le roi ;  
 « Il ne corna jamais qu'en combattant. »  
 Gane répond : « Il n'y a pas bataille. »  
 « Vous êtes vieux, et blanc, et tout fleuri ;  
 « Par tel discours vous semblez un enfant.  
 « Vous connaissez tout l'orgueil de Roland.  
 « C'est merveilleux que Dieu le souffre tant !  
 « Il assiégea Noples et sans votre agrément.  
 « Les Sarrasins sortirent de dedans ;  
 « Six de leurs chefs attaquèrent Roland :  
 « Il les occit et fit laver le champ ;  
 « Pour que leur sang ne fût plus apparent.  
 « Pour un seul lièvre il corne un jour durant !  
 « Avec ses pairs il sonne en plaisantant.  
 « Qui, sous le ciel, l'attaquerait au champ ?  
 « Chevauchez donc, pourquoi s'arrêter tant ?  
 « Terre-major est encore loin devant. »  
 Le preux Roland a la bouche sanglante,  
 De son cerveau, les tempes sont rompues,  
 Il corne encore avec peine et douleur.  
 Charles l'entend et les Français l'entendent.  
 Le roi leur dit : « Ce cor a longue haleine. »  
 Nayme répond : « Roland est en détresse.  
 « Bataille y a ! Celui-ci qui voulait  
 « Vous le cacher, il l'a trahi, c'est sûr !



« Adoubez-vous ! criez votre devise !  
 « Et secouez votre noble famille !  
 « Bien l'entendez : Roland se désespère ! »  
 Notre empereur a fait sonner ses cors.  
 Français ont mis pied à terre ; ils s'adoubent  
 De bons hauberts, de casques et d'épées.  
 De beaux écus et d'épieux grands et forts.  
 Les gonfalons sont blancs, vermeils et bleus.  
 Tous les barons montent leurs destriers,  
 Eperonnant tant que les gorges durent,  
 Il n'en est pas qui à l'autre ne dise :  
 « Si nous voyions Roland avant qu'il meure,  
 « Comme avec lui, donnerions de grands coups ! »  
 Mais c'est en vain, ils avaient trop tardé !

Extrait du texte. Anonyme, *La Chanson de Roland*, trad. Adolphe d'Avril (1877).

### 3. La parole au théâtre et le langage théâtral

Afin de caractériser un dialogue de théâtre, on doit nécessairement repérer qui a le pouvoir dans la parole. Au théâtre on trouve une distribution de personnages entre lesquels on répartit la prise de la parole, par laquelle les personnages témoignent de leur pouvoir dans la conversation et de la nature du lien qu'il y a entre eux.

Dans l'Antiquité grecque, il n'y avait pas de femmes sur scène. Les rôles féminins étaient joués par des hommes, grâce aux masques scéniques. Des citoyens jouaient le rôle des **chœurs**. Dans la tragédie à Rome, on voit surtout des comédies et des farces et une place est toujours réservée aux **mimes** au commencement et à la fin des pièces et pendant les intermèdes. La présence des femmes est désormais tolérée sur la scène.

On peut dire que la parole à l'origine du théâtre était mise entre les mains du « chœur », puis ce fut un acteur qui donna la réplique au chœur, dit la « **persona** » ou le « **protagoniste** ». La persona endossait plusieurs rôles et changeait de masque en fonction de ceux-ci.

Au fil des siècles plusieurs acteurs ont apparu sur la scène de théâtre et la persona a disparu. Aussi, on trouve désormais plusieurs types de prises de parole au théâtre :

- la **réplique** : échange entre les personnages. Se demander si l'échange est à propos. Soit on reprend un mot soit on reprend une idée pour faire la liaison entre les répliques
- l'**aparté** (un) : un personnage s'adresse à lui-même et au public. À sa parole se mêle la confidence avec le public qu'il prend à témoin. L'aparté repose sur la double énonciation.
- la **tirade** : longue prise de parole d'un personnage qui n'est pas tout seul.
- le **monologue** : longue prise de parole alors que le personnage est seul sur la scène et se parle à lui-même.

### Le Chœur dans le théâtre antique

#### LE CHOEUR

Je peux parler de la puissance du présage qui fit partir nos hommes  
 Au sommet de leur force — nous sentons encore à notre âge nos cœurs  
 Grâce aux Dieux, se gonfler de la foi qu'inspirent nos chants —  
 De la façon dont, agissant de concert, deux puissants rois envoient,  
 Le jeunesse grecque,  
 La lance à la main, déjà brandie,  
 Vers la terre de Teucros ; un violent présage :  
 Aux rois des vaisseaux, deux rois  
 Des oiseaux, l'un noir, et l'autre au dos tout blanc,  
 Sont apparus près du palais, du côté où l'on porte une lance,  
 Perchés bien en vue,  
 Qui dévorait une hase pleine avec sa portée,  
 Arrachée à ses courses.  
 Lâche, lâche ta plainte, et que tout se passe au mieux.  
 Le sage devin de l'armée, les voyant tous les deux se repaître, Reconnaît en eux les  
 vaillants Atrides, qui commandent  
 Cette expédition ; il commente ce signe en ces termes :  
 « Ces troupes finiront par s'emparer de la ville de Priam ;  
 Tout ce que son peuple A amassé derrière ses remparts,  
 Le Destin va brutalement l'anéantir.  
 Pourvu qu'une dissension ne vienne pas  
 Assombrir et frapper l'immense mors que l'armée

Veut passer à Troie, qu'Artémis, émue, n'en veuille pas

Aux chiens ailés de son père pour avoir sacrifié La pauvre bête épouvantée, avec sa portée, avant qu'elle mette bas. Le repas des aigles lui lève le cœur. »

Lâche, lâche ta plainte, et que tout se passe au mieux.

Extrait du texte. Eschyle, *Agamemnon*.

## Questions d'interprétation

### - Étude de deux extraits -

#### Texte A

##### **Durant le combat**

Durs sont les coups, cruel est le combat.  
 Bien grande perte il y a des chrétiens.  
 Celui qui vit Olivier et Roland  
 Frapper, tailler de leurs bonnes épées,  
 De bons guerriers pourra se souvenir !  
 Notre archevêque avec son épieu frappe.  
 Des païens morts on connaît bien le nombre,  
 Car c'est écrit dans les chartes et brefs.  
 La geste dit plus de quatre milliers.  
 A quatre chocs les Franks ont résisté ;  
 Mais le cinquième est cruel et funeste !  
 Tous sont occis, ces chevaliers français,  
 Soixante hormis, Dieu les a épargnés !  
 Ils se vendront bien cher avant qu'ils meurent.

Roland des siens a vu la grande perte.  
 Il interpelle Olivier son ami.  
 « Beau cher ami, par Dieu qui vous protège,  
 « Voyez gésir à terre tant de braves !  
 « Plandre, pouvons douce France, la belle,  
 « De tels barons qu'elle reste déserte !  
 « Roi notre ami, que n'êtes-vous ici ?  
 « Frère Olivier comment pourrons-nous faire ?  
 « Comment à Charles envoyer des nouvelles ?  
 Olivier dit : « Je ne sais nul moyen.  
 « Mieux vaut mourir que d'encourir la honte. »

Extrait du texte. Anonyme, *La Chanson de Roland*.

Texte B

**Célébration et autocélébration**

J'ai sous le coude, dans mon carquois, des traits rapides en grand nombre ; ils savent pénétrer les bons esprits ; pour atteindre la foule, il est besoin d'interpréter. L'homme habile est celui qui tient de la nature son grand savoir ; ceux qui ne savent que pour avoir appris, qu'ils croassent vainement,

contre l'oiseau divin de Zeus ! Allons, mon cœur, que ton arc maintenant vise au but ! Où s'adresseront les flèches glorieuses que va lancer mon esprit redevenu clément ? Je les dirigerai vers Agrigente, et je vais proférer, d'un cœur sincère, le serment que cette ville, en cent ans, n'a pas enfanté d'homme au cœur plus généreux et à la main plus libérale pour ses amis

que Thénon ! Pourtant, contre toute justice, la jalousie, produite par la satiété, vient attaquer la gloire ; par la bouche de quelques insolents, elle ne pense qu'à murmure et à couvrir d'oubli les belles actions des héros. Mais le sable échappe au calcul : les joies aussi que cet homme a donné aux autres, qui pourrait en dire le nombre ?

Extrait du texte. Pindare, *Olympiques*, II, 91-110.

**Littérature / Questions d'interprétation**

Texte A : Question 1 : Qu'est-ce que ce texte **décrit** ?

Texte B : Question 2 : À quel **genre littéraire** peut-on rapporter ce texte ? Pourquoi ?

**Philosophie / Questions de réflexion**

Texte A : Question 1 : Quelle est la **fonction** du discours de la *Chanson de Roland* ?

Texte B : Question 2 : Au service de quoi Pindare met-il son **ode** ? Comment le voit-on ?

**Travail personnel :**

Lire des ouvrages parmi ceux proposés et voir les films.

**BIBLIOGRAPHIE**

MORTON RHUE, *La vague*

CHRISTOPHE BOUTIN, *Les grands discours du XXe siècle*

PLATON, Criton

WILLIAM SHAKESPEARE, Henry V

ANONYME, La chanson de Roland

PATRICK MODIANO, Discours à l'Académie suédoise

EMELINE SEIGNOBOS, La Parole Judiciaire : mises en Scène, rhétoriques et représentations télévisuelles

### FILMOGRAPHIE

JOE WRIGHT, Darkest hour

JAMES MC TEIGUE, V comme Vendetta

CHARLIE CHAPLIN, Le dictateur



Envoyer le devoir à soumettre n°3

